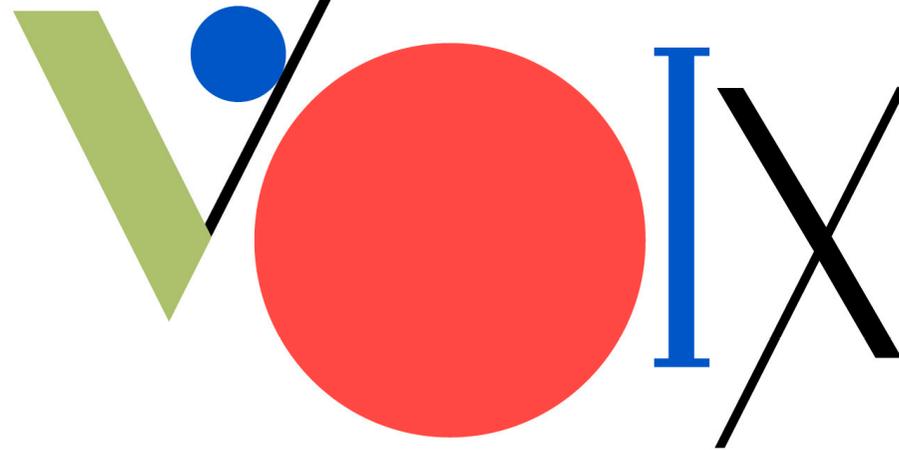


# DOSSIER MÉCÈNES ET PARTENAIRES

8<sup>ème</sup> édition, 12 au 15 mai 2022

LE  
RIVAGE  
DES



FESTIVAL DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

# DOSSIER MÉCÈNES ET PARTENAIRES - OBJECTIFS de l'ASSOCIATION



- ▶ **Organiser** un festival de musique autour de la voix chantée, parlée, contée qui dialogue avec les instruments.
- ▶ **Promouvoir** des concerts avec des artistes de renommée internationale.
- ▶ **Soutenir** l'émergence de jeunes artistes.
- ▶ **Développer** une offre culturelle de qualité en milieu rural.
- ▶ **Permettre** l'accès au plus grand nombre aux concerts.
- ▶ **Privilégier** les échanges en incitant à la transversalité entre musique, littérature, patrimoine et architecture.
- ▶ **Favoriser** l'émergence de nouveaux publics en développant la médiation entre les auditeurs, les œuvres et leurs interprètes.
- ▶ **Proposer** des animations pédagogiques auprès de scolaires, lycéens et jeunes musiciens.

## PRÉSENTATION DU FESTIVAL



**René Martin**, directeur artistique de renommée internationale, associé à de très prestigieux événements musicaux dans l'hexagone et à l'étranger.



VIA-AE TERNI



**Saint-Florent-le-Vieil**, sur les bords de la Loire, est une petite cité de caractère, d'histoire, de patrimoine et de culture. Elle est un des hauts-lieux touristiques de l'Anjou et poursuit une tradition de festival musical de haut niveau. St Florent le vieil est aussi la ville natale du grand écrivain Julien Gracq.

**Consacré à la voix**, le festival « Le Rivage des Voix » en référence à l'illustre écrivain, a fait l'objet d'une première édition en mai 2015. La programmation artistique en est assurée par René Martin, autour des cinq thèmes : *les voix du ciel, les voix de la terre, les voix de l'âme, les voix de la passion, les voix imaginaires*.

**Fort de l'incontestable réussite** des éditions antérieures, y compris la 7<sup>ème</sup> édition 2021 après l'annulation du festival en 2020, l'association Le Rivage des Voix prépare d'ores et déjà le programme de la

**Huitième édition de ce festival qui se déroulera du 12 au 15 mai 2022** dans différents lieux de Saint-Florent-le-Vieil (abbatiale, auditorium de l'abbaye, Maison Julien Gracq), mais également à la Loge de Beaupréau et au théâtre Quartier Libre d'Ancenis.

## SOUVENIRS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Depuis 2015, le festival a reçu plus de 80 ensembles musicaux - Plus de 650 artistes

Grâce au soutien

Des collectivités territoriales ( La Région des Pays de la Loire , la commune de Mauges-sur- Loire, le département de Maine et Loire),  
Des mécènes et des sponsors  
Une équipe de 80 bénévoles



# DOSSIER MÉCÈNES ET PARTENAIRES - VOTRE ENGAGEMENT POUR LE FESTIVAL



## Devenir mécène du festival, c'est :

- ▶ Permettre l'accès du plus grand nombre à des concerts de haut niveau.
- ▶ Soutenir les actions de l'association vers les publics qui en sont éloignés.
- ▶ Développer des animations pédagogiques en direction des scolaires et des jeunes musiciens
- ▶ Rejoindre les entreprises qui soutiennent le festival depuis 2015.
- ▶ Apposer votre logo sur les outils de communication d'un festival reconnu et inscrit dans le paysage culturel de la région.
- ▶ Bénéficier des dispositions fiscales relatives au mécénat.

## DOSSIER MÉCÈNES ET PARTENAIRES – DISPOSITIONS FISCALES

En nous accompagnant, bénéficiez des dispositions fiscales en matière de mécénat d'entreprise. L'association « Le Rivage des Voix » étant reconnue d'intérêt général, votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés, conformément à l'article 238 bis du CGI, et de l'article 134 (V) de la LOI du 28 décembre 2019. Vous recevrez de l'association un reçu fiscal justifiant votre versement.

Source : <https://www.economie.gouv/entreprises/mecenat-dons-entreprise>

Finalité du versement	Régime fiscal de l'entreprise	Taux de réduction fiscale	Plafond de la réduction fiscale
Don à une œuvre d'intérêt général (ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises)	Impôt sur le revenu ou sur les sociétés	<b>60 %</b> du montant pour la fraction du don <b>inférieure ou égale à 2 millions € (*)</b> <b>40 %</b> pour la fraction <b>supérieure à 2 millions €</b>	* Dans la limite de <b>20 000 €</b> ou <b>5 ‰</b> (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués)

# DEVENEZ MÉCÈNES ET PARTENAIRES DE LA 8<sup>ème</sup> ÉDITION DU FESTIVAL MUSICAL DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL !



Visitez notre site: [www.lerivagedesvoix.com](http://www.lerivagedesvoix.com)

Contactez-nous: [mecenat\\_sponsoring@lerivagedesvoix.com](mailto:mecenat_sponsoring@lerivagedesvoix.com)

Le Rivage des Voix  
2, Place de la Mairie  
Saint-Florent-le-Vieil  
49410 – Mauges-sur-Loire